

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU MERCREDI 6 JUIN 2018

Association : ARTS Martiaux de Genas KWON TE ZEN
N° ASSOCIATION W55588
Adresse : 20, rue Dian Fossey 69740 Genas

Le mercredi 6 juin 2018, à 19 heures 30, les membres de l'association KWON TE ZEN se sont réunis à la Salle Saint André de Genas en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la Présidente.

Il a été établie une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par Mme ELOY Annick, présidente de l'association.
Elle était assistée d'une secrétaire de séance, Mme LIETAER Florence, secrétaire de l'association.
Monsieur ACOSTA Frédéric, trésorier de l'association, Monsieur ORTIZ Gilles, trésorier adjoint .

Plus de 55 (le quart) des membres étaient présents ou représentés. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 9 des statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par la Présidente :

- Emargement de la liste des présents et vérification des pouvoirs
- Désignation du Président de séance et du secrétaire
- Rapport moral présenté par le président
- Rapport financier présenté par le trésorier
- Démission du bureau
- Election
- Projets
- Questions diverses

La Présidente a précisé que l'ensemble des documents a été adressé à chacun des membres en accompagnement des convocations.

Il a été fait lecture des différents rapports.

La Présidente de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

Rapport moral: l'Assemblée Générale adopte à l'unanimité

Approbation du budget : cette résolution est adoptée à l'unanimité

Les professeurs de karaté et taekwondo ont pris la parole pour résumer la saison passée et aborder les projets notamment dans la mise en place des compétitions.

La présidente de séance sollicite les candidatures en vue de composer le conseil d'administration. Elle rappelle que conformément à l'article 6 des statuts, le conseil d'administration élit en son sein, son bureau comprenant au moins un président, un secrétaire et un trésorier. Peuvent être élus un ou plusieurs vice-présidents, trésorier adjoint et secrétaire adjoint.

Après rappel de ces dispositions, il est procédé à l'élection du conseil d'administration. Le vote est exprimé comme suit :

Membre du bureau :

M MASSOT Eric, président
M FRANCOIS Stéphane, vice-président
M LASSAGNE Thierry, vice-président
Mme BARALE Frédérique, Trésorière
Mme GESTER Valérie, Trésorière adjointe
M DI DONNA Richard, Secrétaire
Mme RAMALHO Carole, Secrétaire adjointe
Mme ROUWASSI Sonia, Secrétaire adjointe

Membre du conseil d'administration :

Mme BENJELLOUN Chadia
Mme LASSAGNE Lisa-Marie
M ACOSTA Yoann

Tous élus à l'unanimité.

L'adresse du siège sociale devient celle du nouveau président :


 69740 Genas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 heures.

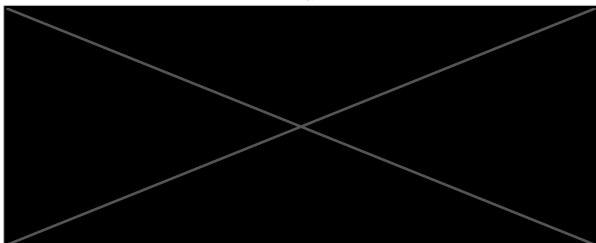
Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par la Présidente de séance et la Secrétaire de séance.

A Genas, le 6 Juin 2018

La Présidente de séance,
Mme ELOY Annick



*Nouveau président
Eric MASSOT*



La Secrétaire de séance,
Mme LIETAER Florence



*le nouveau Secrétaire
RICHARD DI DONNA*

